



Vivre Ensemble Morlanne

Editorial

Le grand sujet de ce tout début d'année, c'est la création de la nouvelle Communauté de Communes des Luys en Béarn, issue de la fusion des communautés de communes des Luys en Béarn (*Serres-Castet*), du canton d'Arzacq et du canton de Garlin, et de l'intégration des communes de Caubios-Loos et de Momas : 66 communes, 92 délégués, et Serres-Castet pour siège.

Peu de changements pour la population car les communautés de communes, en général, et celle-ci en particulier, sont davantage les interlocutrices des communes, de leurs élus, et des entreprises, en raison des compétences qu'elles exercent. Les changements sont davantage pour les communes et leurs élus, dans un premier temps toujours.

Tout au long de la genèse de la création de cette nouvelle communauté, le conseil municipal a porté un regard favorable sur celle-ci car elle sera à notre avis, un facteur durable de consolidation du développement de la commune, tant du point de vue économique que culturel notamment.

Le tourisme, et c'est nouveau, sera une compétence obligatoire de la nouvelle communauté, qui sera mise en œuvre en tant que compétence économique. La Commune de Morlanne sera au premier chef concernée.

[... suite page 2]

Au sommaire

- Amélioration du cadre de vie
- Morlanne et intercommunalité
- Autour des enfants
- Vie au village et services
- Etat civil



[... suite Editorial]

Au niveau culturel, le château et la Maison Belluix, entre autres, seront également des sites porteurs d'une nouvelle impulsion en matière culturelle.

La constitution de plus grandes communautés de communes a pour objectif d'atteindre un seuil critique pour « exister » dans des régions elles aussi devenues plus grandes et qui seront en interface directe avec les communautés (*développement économique par exemple*).

Mais ces nouveaux seuils inquiètent aussi les communes, les plus petites d'entre-elles, car elles ont un sentiment d'éloignement, voire de déclassement.

Eloignement géographique d'abord du siège, quelque soit l'intercommunalité d'ailleurs. Les moyens actuels de communication permettent évidemment d'échanger et travailler à distance, mais il demeure que les assemblées se tiennent au siège, où se concentrent également les principaux services. Aujourd'hui, c'est bien une trentaine de kilomètres qu'il faut parcourir pour se rendre au siège, contre une dizaine il y a peu encore.

Eloignement ensuite du véritable pouvoir de décision. Ce n'est plus véritablement une assemblée de 92 délégués (*conseil communautaire*) qui prendra les décisions, mais son émanation, c'est à dire le bureau. C'est une mini-assemblée, plus resserrée, qui agit par délégation de la première.

Ce bureau est d'abord composé des représentants des communes qui ont le plus de population, services, poids économique et politique. D'où parfois également une certaine frustration pour les communes les plus petites.

Aussi, en tant que commune reconnue comme pôle rural dans l'armature urbaine et rurale du territoire, il fallait veiller à demeurer dans la « partie », face à tous les autres intérêts.

Clairement, pour le conseil municipal, il fallait que Morlanne siège au bureau, et si possible, parmi les quinze vice-présidents.

C'est dans ce cheminement, que Maryse Guézou, 1^{ère} adjointe au maire, déléguée de la Commune de Morlanne, a été élue par le conseil communautaire, vice-présidente de cette assemblée, et siègera au bureau de la communauté.

Le Conseil municipal a accueilli cette élection avec une grande joie pour elle, et pour le rôle que la Commune de Morlanne jouera au sein de ce nouveau territoire.

C'était également le souhait du nouveau président de la Communauté de Communes des Luys en Béarn, Jean-Pierre Mimiague.

Pour ma part, je ne siégerai pas dans cette nouvelle instance, car mon métier ne me le permet pas. Les textes prévoient que c'est alors le 1^{er} adjoint qui y siège. J'ai néanmoins été un acteur de la mise en place de la nouvelle communauté.

C'est sur cette note positive pour la Commune et ses habitants, que je vous souhaite une bonne lecture de ce qui suit, qui je le souhaite également, vous apportera un intérêt accru pour notre belle commune.

A toute et à tous, bonne et heureuse année, bonne santé.

Philippe Laborde-Rayna
Maire de Morlanne



Amélioration du cadre de vie



Aménagements 2016 et projets à venir

De nouvelles structures de jeux au Jardin de Juliette



Le jardin de Juliette s'est rééquipé de structures de jeux en conformité avec les normes sécurité en vigueur pour l'accueil d'enfants. Les jeunes enfants peuvent dorénavant s'amuser autour d'une balançoire, d'un toboggan cabane et d'un cheval à bascule installé coté rue, face au salon de coiffure. L'arrière du parc accueille une nouvelle aire de pique-nique avec deux tables en bois. La plantation d'arbres pour l'ombrage sera prévue prochainement. L'investissement pour ce réaménagement s'élève à 4 728,05 €.

Création d'un terrain de pétanque

Parce qu'il est important de tout mettre en œuvre pour multiplier les occasions d'échanger entre habitants, jeunes et moins jeunes, et d'offrir des structures permettant de pratiquer diverses activités, telle la pétanque, les conseillers municipaux ont entrepris de créer un terrain de pétanque, face à la salle Lacoste (salle polyvalente), pour un montant de 1 023,60€

Même en soirée (car situé sous un lampadaire) vous pourrez donc vous adonner au loisir préféré des provençaux.



Des locaux professionnels aménagés

Afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent d'entretien polyvalent, les locaux techniques ont été aménagés afin de créer un local vestiaire, douches, toilettes pour un montant de 5 771,05 €. Les travaux de maçonnerie et plâtrerie ont été réalisés par l'agent communal.



Projet d'aménagement des abords et du parking de la salle polyvalente

La Commune a fait appel au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) pour réaliser l'étude d'aménagement des abords de la salle polyvalente et de la route de Moines *(de l'église à l'entrée de la salle polyvalente)*.

La route de Moines est une voie communale bordée par un parking. La Commune souhaite y réaliser un caniveau de type CC2, et revêtir la voie d'un enrobé. Le talus devra être maintenu par un muret en bois.

Quant à la salle polyvalente, construite en 1989 et agrandie en deux tranches en 1999 et 2000 *(vestiaires-douches-sanitaires et salle Lacoste-cuisine)*, des projets d'amélioration y sont projetés, à savoir :

- Reprendre le revêtement détérioré de la voie d'accès et du parking ;
- L'extrémité du parking devra être reprise afin de protéger l'espace des fosses sceptiques ;
- Le réseau pluvial devra être repris avec le nouvel aménagement ;
- L'humidité est présente dans la salle polyvalente, l'APGL devra étudier les solutions pour résoudre ce problème ;
- Les accès à la salle polyvalente devront respecter les normes d'accessibilité ;
- Le parvis de la salle polyvalente sera repris avec un muret banquette pour éviter le stationnement des véhicules devant les portes d'entrée, mais aussi permettre aux utilisateurs de s'asseoir pendant les différentes utilisations de la salle polyvalente tout en protégeant leur sortie de la salle des véhicules circulant vers le centre technique municipal. L'espace entre les murets banquettes permettra à un véhicule de décharger en marche arrière au niveau des entrées de la salle polyvalente.

Le gros des travaux de la première tranche sera réalisé en **juillet 2017**, période durant laquelle l'utilisation de la salle polyvalente est la moins importante.

Coût estimatif des travaux :

- Tranche 1 (parking - surface 900 m²) : 39 000 € HT
- Tranche 2 (voie communale - longueur 180 m) : 39 700 € HT

Morlanne partenaire du Cercle Bleu



L'association Cercle Bleu incite les citoyens à se positionner sur le don d'organes, qu'elle juge comme étant une démarche civique incontournable. Informant sans moraliser la prise de décision, le Cercle Bleu gère le seul Registre de choix déposé à la CNIL. Pour soutenir cette démarche, la commune implantera ce début d'année *(le 11 février)* un panneau de signalisation à connotation civique Cercle Bleu à l'entrée du bourg. Pour plus de renseignement, 0810 007 506 ou www.cerclebleu.eu.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Cimetière



Outre la reprise en cours des emplacements en état d'abandon au cimetière, la Commune a acheté une parcelle d'une superficie de 80 ares appartenant à Mme Michèle Lucats demeurant à Peyre (Landes) pour un coût total de 5 684 euros (*prix d'achat, frais d'acte, frais de SAFER et frais de Conservateur des Hypothèques*).

Cette parcelle permettra dans un premier temps de créer des places de stationnement pour les visiteurs du cimetière, et une réserve foncière pour l'agrandissement du cimetière.



Vous pouvez retrouver les tarifs en vigueur du cimetière sur le site Internet de la commune - www.morlanne.fr

Ce qui change en 2017

Recours à l'architecte

Le décret n°2016-1738 du 14 décembre 2016 modifie les conditions selon lesquelles le recours à l'architecte est obligatoire lors d'une demande de permis de construire.

Ce décret fixe à 150 m² de surface de plancher (et non plus 170 m²) le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

Ce nouveau seuil s'appliquera à toutes les demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017.

PACS

A partir du 1^{er} novembre 2017, la déclaration de PACS ne s'effectue plus au greffe du tribunal d'instance mais devant l'officier de l'état civil (OEC) de la commune dans laquelle les partenaires fixent leur résidence commune. Les partenaires doivent produire la convention passée entre eux à l'OEC qui la vise et leur restitue.

Ces dispositions concerneront :

- Les PACS conclus à compter du 1^{er} novembre 2017,
- Les modifications ou dissolutions, à compter de cette même date, de PACS existants.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Adduction d'eau potable, électrification, voirie



Une extension du réseau d'eau potable a été réalisée par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable d'Arzacq, voie communale dite de la Côte de Courbé, pour alimenter une parcelle classée en zone constructible du document d'urbanisme. La participation communale est de 1891,03 € (50% du montant HT final des travaux réalisés, conformément au règlement adopté par ledit syndicat).

Un déplacement-renforcement d'une conduite d'alimentation en eau potable est prévu en 2017, chemin rural dit du Vieux Lafitte, pour alimenter des maisons d'habitation et les commerces en cours de construction lieu-dit Poteau de Lannes. La participation communale est de 4 911,89 € (même règle de financement que les travaux précédents).



En matière de voirie, les dépenses 2016 se sont élevées à 9 452,40 € TTC en travaux d'entretien (roto fauchage, petits travaux et fournitures) et à 41 322,52 € TTC en travaux d'investissement.

Les principaux travaux d'investissement ont été les suivants :

- Travaux d'enrobés voie communale dite de Moines (*achèvement de la dernière section*) ;
- Travaux de revêtement tri-couche voie communale de Bouillon (*achèvement de la dernière section*) ;
- Travaux d'assainissement et de revêtement tri-couche voie communale de Larribérasse ;
- Travaux de revêtement bi-couche voies communales de Bouillon et de Daunes ;
- Mise en place de bourrelets centraux en entrée de la place de l'église route départementale n°946 dite d'Arzacq. Cette opération a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département des Pyrénées-Atlantiques, propriétaire de la route.



Des travaux de sécurisation des réseaux électriques basse tension (fils nus transformés en torsadé, changement des poteaux) ont été réalisés par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) depuis les postes électriques suivants :

- Poste électrique n°5 « Lasbouyerries » (*voie communale dite de Bouillon*) ;
- Poste électrique n°8 « Bialé » (*voie communale dite de Berducq*) ;
- Poste électrique n°9 « Coudas » (*voie communale dite de Lapoudge*) ;
- Poste électrique n°13 « Cuyala » (*voie communale dite de Cuyala*).

Par ailleurs, **les travaux de renforcement du réseau électrique basse tension** qui concernent les postes électriques suivants, ont débuté fin 2016 :

- Poste électrique n°8 « Bialé » (route départementale d'Arzacq) : travaux liés à la délivrance d'un permis de construire pour une maison d'habitation, changement des poteaux et déroulement d'un câble torsadé ;
- Poste électrique n°2 « Poteau de Lannes » (route départementale d'Arthez) : travaux liés à la délivrance d'un permis de construire pour des commerces, création d'un nouveau poste électrique et pose de câble moyenne tension souterrain.

Toutes ces opérations sont financées par la Commune à hauteur de 5% du montant HT des travaux.

Une autre opération sera réalisée en 2017 : sécurisation du poste électrique n°10 « Coupia » (voies communales de Cabet et Coupia)



Amélioration du cadre de vie (... suite)**Numéros utiles (réseaux)****Assainissement collectif et autonome :**

Syndicat des Eaux du Tursan
à Geaune (40)



SYNDICAT DES EAUX DU TURSAN

Tél. 05 58 44 58 58

Eau potable (dépannages coupures d'eau) :

SATEG à Ibos (65)

Tél. 05 62 90 07 17

(7 jours / 7, 24 heures / 24, laisser
un message au répondeur en
précisant nom et adresse si pas
d'opérateur)

Electricité (dépannages) :

Tél. 09 726 750 64

(7 jours / 7, 24 heures / 24)

Télécommunications (dépannages) :

Orange

Tél. 1013 et www.1013.fr (7
jours / 7, 24 heures / 24) pour le
téléphone fixe - tél. 3970 ou
700 pour les mobiles - tél.
3900 et 3901 pour l'internet.

Nouvelles limites d'agglomération

Par arrêté municipal du 22 juin 2016, afin de prendre en compte l'urbanisation des parcelles riveraines de la route départementale n°946 dite d'Arzacq, ainsi que de la voie communale dite du Bialé, les limites de l'agglomération ont été étendues. La vitesse est limitée à 50km/h.

**Stationnement interdit, place de l'église**

Après des années de fermeture, la maison située au 11 place de l'église va être destinée, par son propriétaire, à des logements locatifs. Il convient d'en permettre l'accès par la place de l'église (entre la maison et le monument aux morts). Un arrêté d'interdiction d'arrêt et de stationnement, matérialisé par la signalisation routière correspondante, va donc être pris prochainement.

Amélioration de la sécurité routière

- **Pont du Luy de Béarn, route d'Arthez sur la RD n°946**

Le constat est que cet ouvrage n'est plus adapté aux conditions de circulations actuelles, car trop étroit pour le croisement de véhicules. Cet ouvrage d'art appartient au Département des Pyrénées-Atlantiques.

Une réunion s'est tenue le 18 octobre dernier à l'initiative du Maire de Morlanne, pour rappeler la dangerosité de cet ouvrage aux instances départementales. Monsieur Charles Pélanne, Vice-président du Conseil départemental, qui représentait le Département lors de cette réunion, a confirmé début décembre, la réalisation de travaux d'élargissement qui débiteront à la fin de l'année 2017. La réalisation de sondages doit intervenir fin janvier.

- **Carrefour du Poteau de Lannes**

Concernant le carrefour du Poteau de Lannes RD n°945 et 946, les services du Département sont dans l'attente du lancement de l'enquête publique par le Préfet.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Schéma directeur d'alimentation en Eau potable

Le document ci-dessous, intitulé Schéma directeur d'alimentation en eau potable, réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Arzacq vous est présenté ici à titre informatif.

Le mot du Président



Notre syndicat a été créé il y a plus de 50 ans. C'est aussi l'âge de notre réseau de distribution qui dessert aujourd'hui l'ensemble de la population. Le schéma

directeur d'alimentation en eau potable nous permet d'envisager l'avenir de ce que nos prédécesseurs et nous-mêmes avons construit :

- Comment financer le nécessaire et coûteux renouvellement des réseaux pour limiter son vieillissement et anticiper la fin de vie des canalisations et des ouvrages ?
- Comment assurer une desserte de qualité alors que l'eau potable, produit alimentaire frais, met jusqu'à une semaine pour aller de la source à l'abonné le plus lointain ?
- Comment préserver la ressource en eau, actuellement d'origine fossile (âge de 20 000 ans), en la diversifiant et la sécurisant pour choisir une ressource renouvelable et accessible tout en réduisant les gaspillages liés aux fuites ?
- Comment assurer la pérennité du service public dans le cadre de la réforme territoriale en cours ?

Toutes ces questions sont traitées par le schéma directeur. Il nous appartient de nous en saisir et d'initier dès maintenant les importants investissements nécessaires à la préservation de notre patrimoine.

Les objectifs

1. Améliorer la qualité

- ✓ Limiter le temps de séjour dans les canalisations
- ✓ Suivi des teneurs en chlore et en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les canalisations

2. Maîtriser les quantités

- ✓ Diminuer les importations en améliorant le rendement du réseau :
 - Mise en place d'un programme de détection de fuites et de renouvellement des canalisations
 - Limiter les importations de l'eau traitée au bioxyde de chlore (impact sur branchements en polyéthylène)

Le Territoire

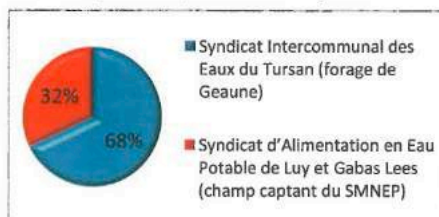
- ✓ 30 communes
- ✓ Superficie de 240 km²
- ✓ 8100 habitants
- ✓ 34 habitants / km²

Le Patrimoine

- ✓ 3800 branchements
- ✓ 392 km linéaire de réseau
- ✓ 9,7 branchements / km
- ✓ 4 réservoirs
- ✓ 2 stations de pompage

L'Eau

- ✓ D'origine souterraine et importée depuis les syndicats limitrophes :

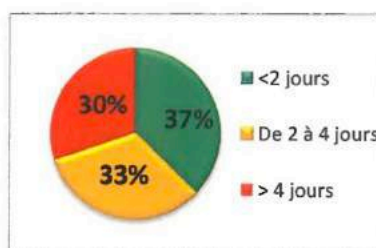
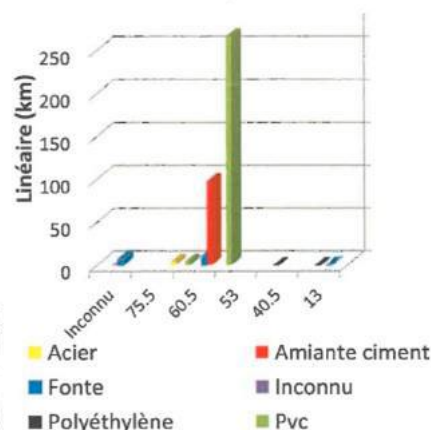


- ✓ Conformité sanitaire : 100%
- ✓ Volumes utilisés : 900 000 m³/an

Diagnostic

- ✓ Age moyen du réseau : 55 ans
- ✓ Nombreuses fuites sur les branchements en polyéthylène (causées par le traitement au bioxyde de chlore)
- ✓ Rendement moyen : 63%, inférieur à l'objectif Grenelle (65+1%) → Risque de doublement de la redevance prélèvement
- ✓ Génie Civil des réservoirs dégradés et risque pour la sécurité du personnel
- ✓ Temps de séjour de l'eau important aux extrémités des canalisations
- ✓ Risque sur la fiabilité du comptage des abonnés (parc compteur ancien)
- ✓ 2/3 du réseau en matériau PVC posé avant 1980 : risque de relargage de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) - composant potentiellement présent dans les vieilles canalisations en PVC
- ✓ Linéaire important en amiante-ciment (risque de casses)

Titre : Répartition du linéaire de canalisations d'eau en fonction de leur âge et de leur matériau



Titre : Répartition du temps de séjour sur le réseau (hors temps de transit entre la source et le point d'entrée sur le territoire du SIAEP)

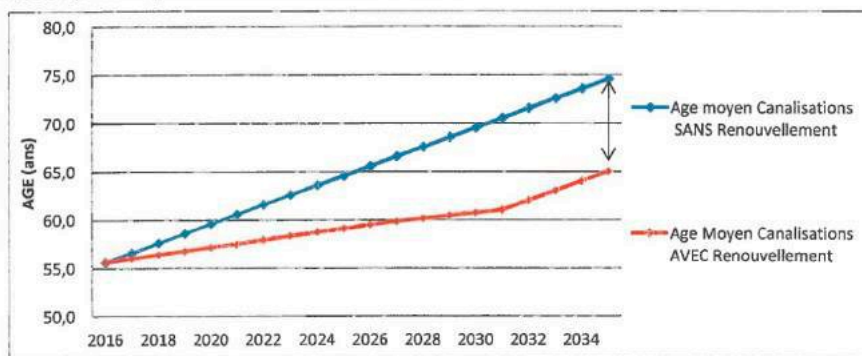
Amélioration du cadre de vie (... suite)



Les solutions

1. Développer les volumes importés depuis le syndicat de Luy Gabas Lees (LGL), notamment depuis l'axe MOMAS – PIETS et THEZE – LEME
2. Réhabiliter les réservoirs
3. Renouveler les réseaux selon 3 priorités :
 - Echéance 5 ans : 21 kms de réseau
 - Echéance 10 ans : 19 kms de réseau
 - Echéance 15 ans : 20 kms de réseau
4. Renouveler le parc compteur (action en cours mise en œuvre par le délégataire)
5. Missions de suivi de la teneur en CVM et chlore sur le réseau
6. Mise en place de nouvelles purges
7. Mise en place de postes de rechloration sur le réseau

➔ Taux de renouvellement moyen : 1%/an
Equivalant à renouveler une canalisation tous les 100 ans



Titre : Evolution de l'âge moyen du réseau avec et sans renouvellement
(Taux moyen de renouvellement = 1%/an pendant 15 ans)

Le programme d'investissement

ACTIONS	COUT	ECHEANCE
✓ Renouvellement du réseau	6,6 M €	Sur 15 ans
✓ Mise aux normes des réservoirs	235 000 €	5 ans
✓ Développement des interconnexions :		
➤ Augmentation des importations depuis MOMAS	20 000 €	2 ans
➤ Mise en place d'un nouveau point d'importation depuis THEZE	30 000 €	4 ans(*)
✓ Amélioration de la qualité de l'eau		
➤ Suivi des teneurs en chlore et en CVM	4 000 €	2 ans
➤ Mise en place de postes de rechloration (x2) (**)	50 000 €	3 ans
➤ Mise en place de nouvelles purges et amélioration des purges existantes (**)	44 000 €	6 ans

(*) Sous condition de réalisation des travaux du côté du SIAEP LGL (nécessaires à la mise en place de cette interconnexion)

(**) A réaliser selon les résultats de l'étude préalable sur la teneur en chlore et en CVM

Impact des investissements sur le prix de l'eau

TAUX DE SUBVENTIONS

FINANCEURS : AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE (AEAG) ET CONSEIL DEPARTEMENTAL 64

- ✓ 0%
- ✓ 15%
- ✓ 25%

AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU

- ➔ + 0,27 €/m³
- ➔ + 0,19 €/m³
- ➔ + 0,15 €/m³

Prix de l'eau pour une consommation moyenne (120 m³/an) en 2016

Part syndicale	1,075 € HT /m ³
Part délégataire	1,16 € HT /m ³
Redevance AEAG	0,315 € HT /m ³
TOTAL	2,55 € HT/m³

Avec l'aide de :



BUREAU D'ETUDES



Amélioration du cadre de vie (... suite)



Modernisation

Le site Internet de la commune est en ligne !

Réalisé en partenariat avec l'APGL (Agence Publique de Gestion Locale), le site Internet de la commune de Morlanne est en ligne depuis le 12 octobre dernier, à l'adresse URL suivante : www.morlanne.fr.

Articulé autour de 6 rubriques (*Découvrir Morlanne, Vie municipale, Enfance et scolarité, Solidarité et santé, Loisirs, Vie pratique*), le site de Morlanne se veut être le plus proche de ses habitants. Pour se faire, vous pourrez y retrouver les actualités du village, mais aussi un agenda qui vous informe des événements organisés sur la commune. Un annuaire des commerces et services y est également consultable, tout comme les actualités administratives et les notes d'informations de la municipalité. Un espace « Démarches en ligne » vous permettra de simplifier vos démarches administratives ou de retrouver les informations ou formulaires dont vous avez besoin. Ultérieurement, la municipalité espère pouvoir vous faire bénéficier d'une possibilité de paiement en ligne pour la vie scolaire.

Aujourd'hui le site compte près de 100 visites par semaine et 60% des utilisateurs sont de nouveaux visiteurs. Le site de Morlanne est aussi le vôtre, n'hésitez donc pas à nous soumettre vos informations afin de compléter ou mettre à jour les données enregistrées. Et vos photos sont toujours les bienvenues pour illustrer les différentes pages de ce site !



La Note d'informations de la commune se modernise

La dernière Note d'Informations municipales que vous avez reçue dans vos boîtes aux lettres en octobre dernier, vous informait de la disparition de l'édition papier de celle-ci, au profit d'une consultation via le site Internet de la commune dans la rubrique « Actualité de la mairie ». Dans cette dernière information municipale, un coupon y était joint afin que les personnes sans connexion Internet ou sans ordinateur puissent se faire connaître en mairie et ainsi bénéficier, à titre exceptionnel, d'un envoi papier chez eux. Or, vous avez été nombreux à nous retourner ce coupon, même en ayant les moyens de vous y connecter. Nous en avons donc déduit que la consultation libre par le biais du site web de Morlanne vous paraissait fastidieuse et que vous étiez soucieux d'être tenu informés en temps des actualités de la mairie.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



(... suite)

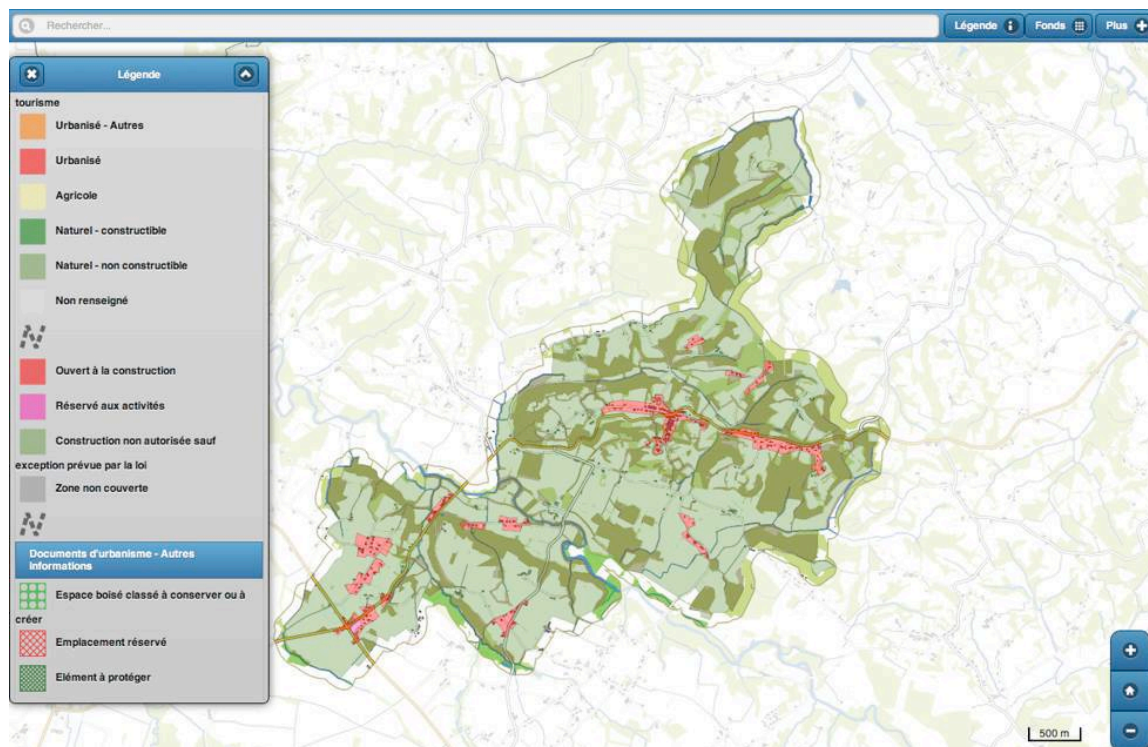
Nous vous proposons donc, en réponse à ce constat, de vous faire parvenir ces informations municipales par courrier électronique. Pour cela, nous vous invitons à communiquer votre email auprès du secrétariat de la mairie, via le formulaire de contact en ligne sur www.morlanne.fr. ou en complétant le coupon à la dernière page de ce bulletin municipal. Les adresses mails recueillies ne sauraient être utilisées à d'autres fins que celles énoncées.



Carte communale en ligne

La carte communale de Morlanne est consultable sur le site internet de la Commune (www.morlanne.fr / rubrique « Vie municipale » / « Urbanisme »).

La consultation de ce document d'urbanisme permet à chaque administré de visualiser l'emprise des zones naturelles (ou agricoles) et constructibles de la Commune.



Ce qui change en 2017



La bibliothèque devient municipale

À la suite de la création de la nouvelle Communauté des Communes des Luys en Béarn (CCLB) au 1^{er} janvier 2017, la compétence en matière de relais lecture de l'ex-Communauté des Communes du canton d'Arzacq fait partie des compétences dorénavant exercées par un autre mode de portage. La bibliothèque de Morlanne est maintenant un service municipal. Le coût de ce nouveau service municipal est compensé par une attribution de compensation versée annuellement par la Communauté de Communes, calculée en fonction des charges (*frais de personnel 19800€, frais de gestion et d'équipement 11080€*) et des produits dégagés par la bibliothèque (*adhésions 500€*). Cette compensation globale est donc fixée à 32 380€, dont 19 800€ seront ensuite reversés à la CCLB pour mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes (*bibliothécaire*) à la Commune de Morlanne.

Le règlement intérieur de la bibliothèque ainsi que le montant de l'adhésion restent inchangés.

Amélioration du cadre de vie (... suite)



Environnement, Citoyenneté



Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2017 et les jardins en 2019

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'**objectif zéro pesticide** dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. La notion de voirie n'inclut pas que la chaussée : elle englobe, en droit, les dépendances, c'est à dire les talus, accotements, fossés, et en agglomération, les trottoirs.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.



Rendez-vous : animations du SIECTOM sur le tri des déchets

Le SIECTOM Coteaux Béarn Adour vous propose à Morlanne, le jeudi 9 mars, de 16h30 à 18h, au 1^{er} étage de la maison Belluix, une animation « je sais trier mes déchets avec les nouvelles consignes ». Pour ce faire, inscrivez-vous auprès du secrétariat de la mairie avant le 3 mars et amenez vos propres bacs de recyclage afin de cibler l'animation sur vos produits de consommation courante. Une exposition temporaire sur le thème du recyclage sera en place courant du mois de mars et sera ouverte à tous en entrée libre.

Une ou deux visite(s) du centre de tri de Sévignacq est également prévue en fonction du nombre d'inscription (groupe limité à 18 personnes/visite). Les dates de visites vous seront communiquées ultérieurement.



Déménagement du Point d'apport volontaire du bourg

Le point d'apport volontaire (PAV) du bourg a été relocalisé à côté de l'entrepôt municipal situé en continuité de la salle polyvalente dans un souci d'hygiène et d'esthétique et ce, après concertation avec le SIECTOM Coteaux Béarn Adour (*responsable des PAV et de leur collecte*). La proximité du local technique de la commune permet ainsi un entretien fréquent de ce site par l'agent municipal (*en plus de celui réalisé par le SIECTOM*).



Amélioration du cadre de vie (... suite)*Une association pour les propriétaires forestiers privés du Soubestre*

Cet été, dans le Soubestre, plusieurs chantiers d'exploitation forestière ont été réalisés grâce à l'Association Syndicale Autorisée Forestière (ASAF) du Soubestre. Cette association, qui regroupe des propriétaires forestiers privés, œuvre pour la dynamisation de la filière forêt bois dans le secteur.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la surface moyenne par propriétaires forestiers est inférieure à 2ha. Dans ce contexte, il est souvent difficile de trouver une entreprise acceptant d'intervenir sur une petite parcelle forestière. Pour remédier à cela, l'ASAF propose donc à ses adhérents de s'unir et de réaliser des chantiers groupés. Elle s'appuie sur le travail de son animateur, un technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière Aquitaine. Cet organisme public intervient gratuitement et en toute impartialité auprès des propriétaires forestiers demandeurs pour les conseiller sur la gestion et la valorisation de leurs propriétés.

Chaque adhérent de l'ASAF possède un diagnostic personnalisé de sa propriété, réalisé lors d'une visite de terrain puis remis en main propre. Il bénéficie également des conseils et de l'accompagnement de l'animateur, durant la réalisation de coupes ou de travaux notamment. Enfin, il fait partie d'un réseau de propriétaires avec lesquels il peut échanger durant les journées de vulgarisation organisées par l'association.

Pour tous renseignements concernant l'ASAF et son fonctionnement, vous pouvez contacter :

Thierry SOUSTRA (*président de l'ASAF*) : 06 81 48 76 57 ou

Yoann GARD (*technicien*) : 06 80 36 40 37 - y.gard@crpfaquitaine.fr



Morlanne et intercommunalité



La nouvelle Communauté de Communes des Luys en Béarn

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes des Luys en Béarn a pris ses fonctions. Voici ici son organisation et son fonctionnement.

◆ Rappel de quelques éléments de contexte

Les différentes réformes législatives relatives aux collectivités territoriales et leurs mises en œuvre préfectorales ont pour **objectif de renforcer la dimension intercommunale** avec :

- Des groupements de communes de plus en plus intégrés en terme notamment d'exercice de compétences obligatoires de développement, aménagement, portage des compétences de réseaux et grands équipements structurants ;
- Qui vont bien au-delà en pratique des seuils d'habitants prévus par la loi ;
- Une volonté d'amélioration de la cohérence spatiale des communautés de communes à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie, des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT, voir bulletin de janvier 2016) ;
- La réduction du nombre de syndicats intercommunaux et en réalité aussi de communautés de communes ;

La constitution de **plus grandes communautés de communes** pour :

- Recevoir des compétences délaissées par l'Etat ou d'autres strates. On assiste depuis quelques années à une redistribution des compétences ;
- Atteindre un seuil critique pour « exister » dans des régions elles aussi devenues plus grandes et qui seront en interface directe avec les communautés (développement économique par exemple) ;
- Renforcer les moyens d'une solidarité territoriale.

◆ Le territoire de la nouvelle communauté de communes

Il est **issu de trois communautés de communes limitrophes** :

- La Communauté de Communes du Canton d'Arzacq (CCCA) : 6567 habitants et 23 communes
- La Communauté de Communes du Canton de Garlin (CCCG) : 3722 habitants et 19 communes
- La Communauté de Communes des Luys en Béarn (CCLB), issue de la fusion en 2012 de la CC du Luy de Béarn et de la CC de Thèze : 16034 habitants et 22 communes.

Les communes de Caubios-Loos et Momas qui représentent respectivement 509 et 553 habitants (retirées du territoire de la CC de Miey de Béarn) entrent également dans la nouvelle Communauté.

Les CCCA et CCCG devaient nécessairement fusionner car elles n'atteignaient pas le seuil minimal de population retenu dans la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe), pour pouvoir se maintenir.

Trois communautés de communes avec **des caractéristiques communes** :

- Territoire à forte ruralité (notamment pour le nord de la CCLB, la CCCA et la CCCG) ;
- Avec une faible densité de population sur certaines parties ;
- Egalement un très gros potentiel économique et des zones économiques conséquentes (CCLB tout particulièrement) ;

Morlanne et intercommunalité (... suite)



◆ Une nouvelle communauté qui reprend la situation des trois communautés

La fusion emporte au 1^{er} janvier 2017 la création d'une nouvelle communauté dénommée Communauté de Communes des Luys en Béarn mais ce n'est pas une « feuille blanche », la nouvelle communauté « hérite » des trois anciennes communautés : ses contrats, les biens constitués, les mises à disposition, les agents et tous les droits et actes.

Le nouveau territoire a opté pour une stratégie de travailler bien en amont de la fusion pour :

- Ne pas « subir le calendrier » imposé par la loi mais au contraire en faire un outil ;
- Utiliser l'année 2016 comme une période de préparation des compétences ;
- Élaborer une feuille de route, c'est-à-dire le projet de compétences pour la nouvelle communauté ;
- Faire les derniers ajustements dès le début de l'année 2017.

◆ La gouvernance

Population	27385
Nombre de communes	66
<i>dont la plus peuplée</i>	<i>Serres-Castet</i>
Nombre de Vice-présidents	15
Nombre de délégués	92
<i>dont la répartition est la suivante :</i>	
<i>Serres-Castet</i>	10
<i>Sauvagnon</i>	7
<i>Montardon</i>	5
<i>Garlin</i>	3
<i>Navaillès-Angos</i>	3
<i>Arzacq-Arraziguet</i>	2
<i>Mazerolles</i>	2
<i>Thèze</i>	2
<i>Autres communes *</i>	1

* Communes de l'ex CCCA avec 1 siège : 21 (1 par commune)

Communes de l'ex CCLB avec 1 siège : 19 (1 par commune)

Communes de l'ex CCCG avec 1 siège : 18 (1 par commune)

Pour les 8 communes citées dans le tableau, les délégués sont désignés par le conseil municipal. Pour les autres communes, le délégué est le maire ou son 1^{er} adjoint, et chaque délégué titulaire a un suppléant.

Le président est désigné lors de la première séance d'installation.

Le Bureau est également désigné lors de la première séance d'installation. Il est composé de :

- 15 vice-présidents et le président avec :
 - 10 élus issus de l'ex CCLB
 - 4 élus issus de l'ex CCCA
 - 2 élus issus de l'ex CCCG
- Et d'autres membres élus par le conseil communautaire

Les commissions thématiques :

- Présidées par le président ou des vice-présidents
- Au nombre de 16
- Présence possible de conseillers municipaux en plus des conseillers communautaires.

Le comité des maires :

- Composé de tous les maires
- Consulté sur les questions clés (*budget, prises de compétences, etc*)

Le conseil de développement :

- Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs, et autres ...
- Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de la communauté de communes.
- Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre

Morlanne et intercommunalité (... suite)



◆ Les compétences de la communauté de communes :

Postulat de départ :

- Ne pas avoir, même de manière transitoire, de compétences qui ne seraient exercées que sur une partie du nouveau territoire ;
- La territorialisation aurait supposé que la communauté de communes ne finance l'exercice des compétences que sur une partie du territoire là où d'autres parties du territoire, les communes l'assument : ce qui est peu lisible.

Stratégie retenue :

- Des compétences seront exercées avec un autre mode de portage (*scolaire, lecture publique*) ;
- Pour les autres compétences une stratégie a été arrêtée pour :
 - Faire les ultimes arbitrages au lendemain de la fusion ;
 - Une adoption de nouveaux statuts pour clarifier la rédaction exacte ;
 - Adopter les nouveaux intérêts communautaires.

◆ La fiscalité ménages de la nouvelle communauté de communes à l'issue de la fusion

Les taux de référence seraient de :

- 9,10% pour la taxe d'habitation (9,87% en 2016 pour l'ex CCCA, écart de -0,77%)
- 0,54% pour la taxe sur le foncier bâti (1,24% en 2016 pour l'ex CCCA, écart de -0,70%)
- 5,67% pour la taxe sur le foncier non bâti (4,72% en 2016 pour l'ex CCCA, écart de +0,95%)

Les taux calculés correspondent au taux moyen pondéré des ensembles intercommunaux préexistants pour chaque taxe. Ces taux peuvent varier dès la première année dans la limite des règles de liaison entre les taux. Un système de lissage des taux d'imposition « ménages » est prévu.

Les écarts de taux constatés sont réduits chaque année pendant une durée maximale de 12 ans, à déterminer par le conseil communautaire issu de la fusion.



Jean-Pierre Mimiague (4^e en bas à gauche) entouré des vice-présidents de la nouvelle communauté de communes des Luys en Béarn

Morlanne et intercommunalité (... suite)



(... suite)

◆ La fusion appliquée à la Commune de Morlanne

La Commune dispose d'un siège.

Délégué titulaire : Maryse Guézou, 1^{ère} adjointe au maire,Délégué suppléant : Pierre Di Lorenzo, 2^{ème} adjoint au maire.

Mme Maryse Guézou a été élue par le conseil communautaire, vice-présidente de la CCLB, siégeant au bureau. Elle a délégation pour le château de Morlanne, la Maison Belluix et la coordination de la lecture publique, dont elle présidera la commission ad hoc.

- Compétence bibliothèque :

La compétence bibliothèque, compétence exercée par la seule ex CCCA, fait partie des compétences dorénavant exercées par un autre mode de portage. En conséquence, les bibliothèques créées par l'ex CCCA à Arzacq-Arraziguet, Mazerolles et Morlanne, sont reprises par ces communes qui reçoivent de la nouvelle CCLB, une attribution de compensation financière.

- Fiscalité ménages (*Commune de Morlanne adhérente à l'ex CCCA*) : les taux de référence seraient de :

- 9,10% pour la taxe d'habitation (9,87% en 2016 pour l'ex CCCA, écart de -0,77%) : taux en baisse
- 0,54% pour la taxe sur le foncier bâti (1,24% en 2016 pour l'ex CCCA, écart de -0,70%) : taux en baisse
- 5,67% pour la taxe sur le foncier non bâti (4,72% en 2016 pour l'ex CCCA, écart de +0,95%) : taux en hausse

La durée de lissage des taux (*max. 12 ans*) sera fixée par le conseil communautaire de la nouvelle CCLB.

Instruction des autorisations d'urbanisme : fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat

À compter du 1^{er} janvier 2017, l'article L.422-1 du **code de l'urbanisme attribue au maire les compétences en matière de délivrance des permis de construire et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable.**

Jusqu'alors, le maire délivrait les autorisations d'urbanisme au nom de l'Etat, sur instruction du préfet.

L'article L. 422-9 du code de l'urbanisme prévoit par ailleurs que lorsqu'une commune compétente en matière de délivrance des actes d'urbanisme appartient à un établissement public de coopération intercommunale (*entendre communauté de communes*) de plus de 10 000 habitants, celle-ci ne peut plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour assurer l'instruction des autorisations d'utiliser le sol. C'est le cas, puisque la Communauté de Communes des Luys en Béarn à laquelle la Commune adhère depuis le 1^{er} janvier, dépasse ce seuil. Aussi, depuis cette date, **les autorisations d'urbanisme sont instruites par le service commun d'instruction créé par la Communauté des Communes des Luys en Béarn** (*mise à disposition gratuite*), et sont délivrées au nom de la Commune.

Ce service créé en 2015 par la Communauté de Communes des Luys en Béarn (*avant fusion avec les communautés d'Arzacq et de Garlin, dépassant déjà le seuil*

des 10 000 habitants), donne entière satisfaction aux communes qui y font déjà appel.

Pas de changement pour les demandeurs d'autorisations d'urbanisme lorsqu'un dossier sera déposé en mairie.

Par contre, le **secrétariat de la mairie** dématérialise quasi intégralement la procédure, pour transmission au service instructeur de la Communauté de Communes, et **assure une pré-instruction** à l'aide de logiciels « full web ». Cet ensemble de procédures constitue néanmoins une nouvelle charge pour la Commune.

S'ajoute ensuite la transmission au préfet, par courrier postal cette fois (*en raison d'une inadéquation en capacité d'envoi du logiciel de télétransmission à l'Etat*), des autorisations délivrées par le maire, pour contrôle de légalité. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, puisque c'était le préfet qui délivrait les autorisations (*le maire signait au nom de l'Etat les pièces préparées par les services du préfet*).

Il s'ensuit également un surcoût au niveau de la prime d'assurance payée par la Commune car c'est elle qui a maintenant la responsabilité de la délivrance des autorisations.

Par ailleurs, la Commune s'est équipée d'un photocopieur-scanner plus performant, et le secrétaire de mairie a été formé à la manipulation des logiciels et aux nouvelles procédures d'instruction des demandes.

Autour des Enfants



Affaires scolaires

Le Syndicat Mixte des Ecoles de Morlanne et de Casteide-Candau (Communes d'Arget, Casteide-Candau, Garos, Piets-Plasence-Moustrou et Morlanne) a poursuivi en 2016 sa politique d'investissement.

La principale opération d'investissement a été **l'agrandissement et la mise aux normes des sanitaires** de l'école de Morlanne, ainsi que la poursuite des **misés aux normes thermique et électrique** des locaux scolaires, la **création de locaux** pour le stockage des produits d'entretien, du matériel d'entretien et électroménager.

Un diagnostic d'accessibilité a été réalisé en août 2015 par un bureau de contrôle retenu par le Syndicat Mixte, préalablement au dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée. Ce diagnostic faisait apparaître la nécessité de réaménager intégralement les locaux sanitaires de l'école, ne répondant pas aux normes d'accessibilité actuelles.

A la suite de ce diagnostic, la Commune de Morlanne a déposé le 25 septembre 2015, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), accordé par décision du Préfet le 29 janvier 2016. Cet agenda planifiait en 2016 les travaux de mise aux normes des sanitaires. Il a été établi en collaboration avec le Syndicat Mixte (*exploitant des locaux*).

Les travaux d'aménagements intérieurs ont fait l'objet d'un avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité.

Le montant des dépenses est de **38 257,41 € TTC***, financés comme suit :

- Département des Pyrénées-Atlantiques
32,22 % de l'opération HT : 10 035,00 €

- Etat 35% des travaux HT de mise aux normes des sanitaires : 7 595,72 €
- Autofinancement : 20 626,69 €

Concernant le fonctionnement du Syndicat, les procédures suivantes ont été conclues avec deux prestataires :

- Un accord cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les cantines des écoles de Morlanne et Casteide-Candau. Sa durée est d'un an renouvelable trois fois, avec un montant HT minima de commandes de 25 000,00 € et un montant maxima de 40 000,00 €. L'accord cadre a été attribué à la SAS Culinaire des Pays de l'Adour à Bas-Mauco (40). Le montant unitaire du prix du repas est de 2,427 € TTC (TVA à 5,50 %). Le prix est révisable annuellement, à la date de notification du contrat, selon une formule de calcul contractuelle ;
- La reconduction pour l'année scolaire 2016/2017, du marché avec la société Béarn Pyrénées Voyages d'un montant de 76 075,82 € TTC (TVA à 10%) pour le transport scolaire en deux circuits, vers les écoles de Morlanne et Casteide-Candau.

Concernant ce dernier marché, celui-ci a été reconduit pour une durée d'une année scolaire, en attendant de connaître la politique de la Région Nouvelle Aquitaine en matière de transport scolaire. La Loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite Loi NOTRe), a en effet confié aux Régions cette compétence jusqu'alors exercée par les Départements.

** La TVA sera compensée par l'Etat en 2017 (par le biais du Fonds de Compensation de la TVA) à hauteur de 6 275 €. Cette compensation sera alors une recette d'investissement du budget 2017 du Syndicat Mixte.*

Initiation au Yoga à l'école

Depuis quelques semaines, les enfants de l'école de Casteide-Candau bénéficient lors du TAP de cours d'initiation au yoga. Ces cours sont assurés par Mme Danya Pills (*qui donne également des cours sur la Commune de Garos, sous un statut d'autoentrepreneur*), qui s'est proposée pour mettre en place cette activité à titre gratuit.

Autour des enfants (... suite)



Des fruits à la récré

Grâce aux nombreux bénévoles, l'opération « Des Fruits à la Récré »* a pu être reconduite cette année encore. Même si le dénomination de ce moment tant attendu par les enfants ne parle que des fruits, les légumes sont également à l'honneur ! Et ce, tous les mardis de 15h30 à 16h (*durant le Temps d'Activités Périscolaires, TAP*) aux écoles de Morlanne et de Casteide-Candau. Une petite nouveauté a vu le jour en 2016, à l'initiative de la directrice de l'école de Morlanne : une fois par mois, le mardi matin, un atelier pédagogique sur les fruits et légumes donnés au goûter est proposé aux élèves de maternelles avec la participation des bénévoles. L'occasion de fêter en parallèle les anniversaires des tous petits !

* programme subventionné par l'Union Européenne



Activité Remue-méninges

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, l'activité « remue-méninges », proposée par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO), a été mise en place à l'école de Casteide-Candau. Cette activité, qui remplace l'ancienne « aide aux devoirs », a pour but de développer sous une forme ludique l'autonomie, la logique ou encore la mémoire par le biais d'exercices en lien avec les enseignements en cours. Elle a également l'avantage d'intervenir lors du Temps d'Activité Périscolaire (*contrairement à l'ancienne « aide aux devoirs »*), permettant ainsi à chaque enfant de pouvoir y participer. L'activité « remue-méninges » est encadrée par Mme Séverine LOCQUET (*agent du Syndicat des écoles*) et suivie par la CCLO (*service enfance-enseignement*), qui rembourse au Syndicat mixte des écoles les frais de personnel engagés.

La crèche « Los Réiots »

A l'occasion de la fin de l'année, l'association Los Réiots a proposé un moment festif aux familles accueillies dans les Maisons de l'Enfance, autour d'un spectacle musical "Histoires de doudous" (*compagnie Mômes en zique*).

Au cours de l'année 2016, les enfants ont pu participer à deux parcours d'éveil sonore, avec le Groupe d'Animation Musicale (GAM) de Pau. Par ailleurs, les animations mensuelles avec la ludothèque Agathe se poursuivent depuis bientôt 7 ans. En 2017, elles auront lieu le mardi matin (*si besoin, se rapprocher de la ludothèque pour planning*).

Toute l'équipe de la crèche a suivi une formation au PSC1 (*premiers secours*), qui est venue compléter leur formation aux gestes d'urgence en structure d'accueil de la petite enfance.

Les derniers "bébés de l'été" sont en train de faire leur rentrée à la Maison de l'Enfance Los Réiots, qui comptera bientôt 22 paires de petits souliers ! Pour inscrire votre enfant pour la rentrée de Septembre 2017, n'hésitez pas à nous téléphoner au 05.59.77.82.05 (*de préférence les lundis*), il reste plusieurs places sur la liste d'attente.



Vie au village et services



Des services, des commerces, une économie locale

Une Agence Postale à votre service !

La fréquentation 2016 démontre la très bonne santé de l'Agence Postale Communale de Morlanne puisqu'en nette augmentation par rapport à 2015 (+8,7% - 1570 visites en 2015).

Les associations locales sont nombreuses à profiter des services de l'APC. Toutefois, afin de bénéficier au mieux de ce service, quelques précisions s'imposent, à savoir :

- Pour tous vos envois en nombre, vos courriers peuvent être affranchis à l'agence. Si vous souhaitez acheter vos timbres en grande quantité, pensez à venir en faire la demande 10 jours avant afin de passer commande.

- Pour les fonds de caisse pour vos manifestations, commandez votre monnaie dans un Bureau de Poste.

Fréquentation sur l'année 2016 (nb de visites)

Mois	Matin	Après-midi	Tél.	Total mensuel
Janvier	76	76	4	156
Février	82	83	4	169
Mars	80	53	1	134
Avril	85	56	4	145
Mai	89	71	2	162
Juin	84	77	3	164
Juillet	86	63	2	151
Août	83	65	0	148
Septembre	83	64	3	150
Octobre	84	59	2	145
Novembre	76	55	1	132
Décembre	123	84	5	212
TOTAL	1031	806	31	1868



Les services proposés

- ☑ Acheter (timbres, enveloppes prêt-à-poster, emballages pour vos colis, services de réexpédition ou garde de courrier) ;
- ☑ Déposer et affranchir vos lettres et colis en France et à l'international ;
- ☑ Retirer vos lettres recommandées, vos colis ;
- ☑ Effectuer des opérations financières de dépannage (retrait et versement d'espèces - max. 350 € sur une période de 7 jours).

Rappel : (1) - Pour toutes les opérations financières de dépannage, il vous sera demandé des pièces justificatives (pièce d'identité valide, carte de retrait, carte de compte épargne, chéquier). En effet, votre agence postale communale, contrairement à un bureau de poste, n'a pas accès à votre (vos) compte(s) bancaire(s). Elle utilise un logiciel qui donnera, selon les justificatifs présentés, l'autorisation ou le refus de retrait.

(2) - Pour tous retraits de colis ou courriers avisés, si vous n'avez pas de procuration établie, pensez impérativement à renseigner (au dos de l'avis de passage) le nom de la personne que vous aurez mandaté ; celle-ci devra se présenter à l'agence avec sa pièce d'identité.



Une borne numérique à votre disposition ! Pour quoi faire ?

Consulter les sites internet de La Poste, de La Banque Postale, de La Poste Mobile ainsi que beaucoup de sites du Service Public.

Agence Postale Communale

32, Carrère du Château - 64370 MORLANNE

☎ 05.59.68.20.83

Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h,
les samedis de 10h à 12h.

Vie au village et services (... suite)



Cuisine du Béarn et de l'Adour

Les cours de cuisine ne désemplissent pas ! Ces ateliers, proposés deux fois par semaine à la maison Belluix, sont un véritable succès. Cette année, 200 personnes ont participé aux 30 cours programmés, où une quarantaine de recettes ont pu être découvertes grâce au concours de plusieurs chefs-cuisiniers.

Pour participer, rien de plus simple, réservez sur place à la maison Belluix à Morlanne, les jeudis ou vendredis de 15h à 18h ou par téléphone au 05.59.62.85.38 ou par mail cuisine.bearn.adour@live.fr.

Les séances durent de 2 à 3 heures. La dégustation se fait sur place, ou possibilité d'emporter la préparation à domicile. Tout le matériel est fourni.

À voir sur www.cuisine-bearn-adour.fr.



Les jardins de Barate : du maraîchage à Morlanne

Installé depuis 1 an sur la commune de Morlanne, Frédéric Barbot transforme, petit à petit, avec sa femme Leslie, une ancienne prairie en jardins de cultures maraîchères sur environ 1 hectare. Le reste des prairies est laissé aux soins des chevaux et d'un âne des Pyrénées. Ils leur permettront l'année prochaine de bénéficier d'un engrais de qualité. Après quelques séances d'apprentissage, ils seront aussi des alliés dans leurs façons culturales puisque Frédéric souhaite utiliser la traction animale pour travailler ses jardins. En effet, soucieux de l'équilibre de ce paysage, de la bonne santé de leur terre, des légumes et de ceux qui les consomment, ce couple a fait le choix d'orienter son travail vers une agriculture biologique.



Autant que possible, ils essayent d'avoir une production diversifiée afin de protéger les sols et de relever de nouveaux défis car il y a tant de diversités à planter et à récolter (*en production : tomates, courgettes, aubergines, concombres, poivrons, piments, salades, oignons, fenouils, courges, poireaux, choux, épinards, blettes*). Leurs ambitions futures riment avec transformation de leurs produits et accueil à la ferme, avec la réhabilitation, à moyen terme, de leur vieille grange.

Vous pourrez les rencontrer et découvrir leurs produits en vente à la « Ruche Qui Dit Oui » à Arzacq (<https://laruchequiditoui.fr>), sur le marché de Billère le samedi matin ou à la Biocoop de Billère.

« Nous remercions toutes les personnes qui nous ont accueillis avec beaucoup d'enthousiasme dans ce village si vivant et celles qui nous ont apporté leur aide ! » s'exclame Frédéric avec toute sa gratitude.

Vie au village et services (... suite)



Un nouveau nid pour les Éditions Les P'tits Bérets

La boutique des P'tits Bérets a ouvert de nouveau ses portes au premier étage du 26, carrère du Château après quelques mois de travaux d'aménagement (situé à côté du salon de coiffure, en face de la ferme auberge). Pour faire plaisir, vous trouverez toujours de quoi à la boutique ou sur le site internet des P'tits Bérets, avec régulièrement des nouveautés.

Horaires : lundis et mercredis de 9 h à 12 h, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h (16 h pour le vendredi). Merci de passer un p'tit coup de fil avant de venir. Renseignements au 05 59 05 45 06 - <http://www.lesptitsberets.fr>.



Un relais de bibliothèques qui se remue par amour des mots !

La bibliothèque de Morlanne fait partie du réseau des bibliothèques intercommunales Arzacq-Mazerolles-Morlanne. Elle reçoit le soutien de la Bibliothèque Départementale des Pyrénées-Atlantiques. Depuis sa création en 2013, la bibliothèque, n'a de cesse d'évoluer, en renouvelant son offre de documents, et en proposant régulièrement des animations variées, gratuites, ouvertes à tous pour tous les publics.

Cette année, au mois de juin, elle a accueilli le conteur Olivier De Robert qui a réjoui un

large public grâce à ses « Contes à ne pas dormir, même debout » ! Lors de la Semaine du goût en octobre, une exposition créée par Lacq Odyssée intitulée « Bien vivre, bien manger », a profité aux écoles du canton. La bibliothèque a également participé à la journée Contes et Arts de la parole le 8 octobre, par le biais d'ateliers d'écriture avec Marysia Bienvenu.

Les ateliers des Découvreurs de livres, animés par Marysia, continuent de faire rêver les jeunes lecteurs. Les

séances ont lieu chaque 2^{ème} samedi du mois : pour les 4-7 ans de 10h15 à 10h45 et pour les 8-11 ans de 11h à 11h45.

Et de nouveaux projets sont à l'étude pour la programmation culturelle 2017 !



**BIBLIOTHÈQUE****- Infos pratiques -**

2^{ème} étage de la Maison Belluix
(accès par l'ascenseur pour
les personnes à mobilité réduite)

Horaires d'ouverture :

Mardi : 14h-18h
Mercredi : 9h-12h / 14h-18h
Jeudi : 15h-19h
Vendredi : 16h-18h

Tarifs :

5 € par an pour les adultes

Gratuit pour les moins de 18 ans

L'adhésion donne accès au prêt de 4 livres, 2 CD,
2 magazines pour une durée de 1 mois.

La consultation sur place des documents est gratuite.

Contact : 05.59.62.90.87 ou bibmorlanne@cc-arzacq.fr

À retrouver sur

**Le château a rouvert ses portes**

L'inauguration tant attendue du château, le 7 août dernier, après deux années et demi de travaux et d'aménagements, a permis à de nombreux visiteurs de découvrir le nouveau décor des salles du château. Quatre d'entre-elles sont dédiées à la collection Ritter avec un dispositif muséographique permettant aux visiteurs de se plonger au cœur de la « Vie de Château ». Modernes et attrayants, d'autres espaces sont voués aux richesses du patrimoine béarnais (*églises, jambon de Bayonne, poteries, etc.*).

L'été 2016 au château fut marqué également par la programmation de nombreux spectacles : théâtre (*Un air de famille, proposé par MTC*), concerts (*Muzikanti, piano et violon ; Andoni Ihurioz et Rita Macedo proposé par Du Bruits sous les Arcades, etc.*), cinéma se sont succédés sous oublier le feu d'artifices et les journées du Patrimoine.

2017 verra l'ouverture de la salle « Beaux Arts » au 2^e étage : l'occasion de flâner une nouvelle fois entre les murs du château... Et malheureusement, le château va se séparer de son gardien, Elvis Laborde-Grechez, au grand damne de ceux qui l'appréciaient. Il quittera ses fonctions dans le courant de l'année.

Par ailleurs, vous ne manquerez pas de remarquer le nouveau logo (*ci-dessus*) qui accompagnera désormais les communiqués du château.



CHÂTEAU DE
MORLANNE

Ouverture: avril, mai, juin, septembre, octobre: du mercredi au dimanche de 14h à 19h - juillet, août : tous les jours de 10h à 19h.
Entrée: 5€/pers., gratuit jusqu'à 6ans, réduit: 3€ /pers. (entre 7 et 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)

Tarifs groupes : 3€ /personne (à partir de 10 personnes)

Supplément visite guidée (minimum 2 pers.) : 2€

Renseignements : 05 59 81 60 27

**Zoom sur quelques chiffres**

Coût des travaux : 3 350 000 €

Muséographie : 439 740 €

Fréquentation 2016 : 8715 entrées

Personnel permanent : 4 employés



Autour du social

À l'Unité Soleil, les activités ne manquent pas

Leur agenda est aussi rempli que celui d'un jeune actif et pourtant ils sont les résidents de l'Unité Soleil de Morlanne. En effet, les activités ne manquent pas :

- entre les ateliers : ateliers de motricité comme les jeux de quilles ou de basket faisant appel aux lancés de balles ; ateliers cuisine, dans le cadre du goût et de la mémoire, où les recettes d'autrefois reprennent vie au fond des cocottes ; ateliers créatifs suivant les saisons ou les événements, comme le pliage de serviettes réalisé pour les festivités de Noël ;

- les sorties : pique-nique à la pécherie d'Aurit qui fut très apprécié, ainsi que l'escapade à Lourdes au mois de juin. Plusieurs sorties spectacles ont également été programmées durant l'année 2016. Les résidents peuvent également assister selon leur souhait aux messes célébrées tous les 2^e lundis du mois.

- les rencontres : par exemple, l'accueil des enfants de l'école de Morlanne qui permet d'appréhender une nouvelle approche sous forme de portraits leur permet de mieux faire connaissance. Aussi, un moment attendu et fort apprécié des familles, des résidents autant que du personnel est le repas des familles organisé en juin. Ces rencontres se font toujours dans une ambiance festive et très chaleureuse !

Bref, les résidents n'ont que l'embarras du choix dans leurs activités. Dernièrement, dans le cadre du Téléthon, les anciens se sont aussi beaucoup investis pour la vente de crêpes et de roses des sables l'après-midi du 3 décembre, et comme chaque année, leur vente a remporté un franc succès ! En soirée, venus interpréter des chants de Noël, les enfants ont remis une étoile de papier (*confectionnée à l'école*) à chaque résident, signe de partage et d'espoir.

Mais, même s'ils sont bien occupés, si le cœur vous en dit, la porte de l'Unité Soleil est toujours ouverte pour une visite, si petite soit-elle, cela leur fait toujours plaisir.



Soirée Téléthon



La 30^e édition du téléthon fut une belle réussite ! Votre générosité a permis de recueillir 1525 € pour la recherche médicale. Pour débiter la soirée, une rencontre intergénérationnelle a eu lieu à la maison de retraite, au cours de laquelle les enfants ont chanté et remis aux résidents des étoiles fabriquées à l'école.

Un moment fort agréable, où petits et grands ont déambulé dans les rues du village, éclairés de lampions. Cette marche était ponctuée de chants, de danses, de lectures et de musique. Pour clôturer cette soirée de solidarité, un moment de convivialité était proposé dans la cour Belluix autour d'un repas.

Vie au village et services (... suite)



Banque alimentaire



Comme chaque année et dans le cadre des Journées Nationales de Solidarité, la Banque Alimentaire a organisé les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2016 une collecte à la mairie de Morlanne. Alors que les années précédentes ont été fructueuses, la pesée 2016 est nettement en dessous.

Insertion professionnelle

**Proximité
Rapidité
Efficacité
Simplicité**

**L'EMPLOI LOCAL ET SOLIDAIRE.
C'EST VOUS. C'EST NOUS !**

**ATS
A TOUT SERVICE**

atoutservice64.fr
Insertion & Emploi

Association d'aide à la recherche d'emploi,
A tout Service propose aux personnes
qu'elle accompagne des missions de
travail, dans l'attente d'une solution
durable

**Vous pouvez faire appel à l'association pour vos
besoins ponctuels ou réguliers**

A Tout Service intervient sur Morlanne pour divers
travaux :

- Ménage
- Jardinage
- Petit bricolage
- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Courses
- Extras (service, plonge, ...)
- Soins aux plantes, aux animaux
- Remplacements de salariés absents, ...

**50 % de réduction ou de crédit d'impôts pour les
particuliers**

L'association est employeur, aucune démarche
administrative pour vous

**Vous pouvez contacter les
numéros suivants :**

05.59.83.29.68
Lundi et vendredi de 9h à 12h30 et de
13h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h30

07.82.36.44.30
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30



Les pages des Associations de Morlanne & Co.

La petite dernière : Tromper Le Trompeur

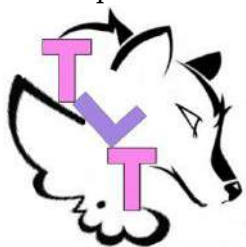
L'association *Tromper Le trompeur* (TLT) a pour but le développement et la promotion des jeux, notamment les jeux de l'imaginaire. Elle peut prévoir l'organisation de tournois d'échec, de cartes mais aussi de jeux plus contemporains (*jeux Pokémon, jeux vidéos, jeux de cartes à collectionner*) ; ces derniers étant aujourd'hui les principaux produits de TLT, avec des événements qui regroupent entre 30 et 60 joueurs à chaque manifestation. Elle organise également des tournois d'airsoft.

L'association est native du département des Deux Sèvres, plus exactement de la ville de Parthenay, connue pour son festival : le Festival Ludique de Parthenay, auquel l'association TLT est co-organisatrice depuis 3 ans maintenant. C'est de part son expérience professionnelle dans le monde du Jeu, que Cédric Andaud a fondé TLT.

L'association est active sur Morlanne depuis cet été. Elle a également des structures annexes sur Bayonne, Langon, Parthenay et prochainement sur les villes de Troyes et de Lille.

Elle a développé des partenariats avec diverses structures, comme le magasin Cultura de Lescar (où elle intervient 1 fois par mois), le magasin ToysR'us de Bayonne (intervention 2 fois/mois) et même des conventions avec des éditeurs de jeux comme Asmodée ou Gigamic.

Aujourd'hui, cette association est à la recherche d'un site pour proposer ces services en zone rurale, avec le projet de créer une ludothèque associative.



Association TLT - Cédric et Nathalie Andraud (*respectivement Président-fondateur et trésorière de l'association*).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Facebook](#) - tromper.le.trompeur@gmail.com.



Contactez les Associations

Culture

- ♦ Chorale Crescendo : 06 89 03 93 13
- ♦ Morlanne Toursime et Culture
lelutringourmand@orange.fr
- ♦ Office du Tourisme : 05 59 81 42 66
ot.soubestre@wanadoo.fr
- ♦ Armopipo : 05 59 04 59 40

Sport

- ♦ Entente Poms Morlanne (*Basket*)
06 35 25 99 31-entente.pm@gmail.com
- ♦ Les Affutés du Soubestre (*Cyclisme*)
lesaffutesdusoubestre@gmail.fr
- ♦ Morlanne Sport et Loisirs (*Pala*)
06 07 63 07 24
- ♦ Société de chasse « La Perdrix »
06 82 47 71 31

Evènements festifs

- ♦ Comité des Fêtes : 06 37 33 10 99
- ♦ Morlanne sur la Place (*Marché rural*) : 06 84 08 05 47
morlannesurlaplace@yahoo.fr

Autres

- ♦ Amicale des Anciens Combattants
- ♦ Les Rases Moquettes (*Association des Parents d'élèves*) : 06 80 82 12 31
- ♦ Terramair (*Nature et bien-être*) :
terramair64@yahoo.com

Le comité des fêtes rassemble toujours autant de monde !

Encore une belle réussite pour les fêtes de la Saint-Laurent ! Une météo idéale, une foule au rendez-vous sur les 4 jours, avec une affluence, maintenant habituelle, le dimanche pour le feu d'artifice, face au château. Le repas du vendredi soir a connu un vif succès : la salle polyvalente pleine (420 repas servis), emplie de conversations enjouées, de rires et de musique ! À l'occasion des courses landaises du lundi soir, peut-être avez-vous pu essayer les nouveaux gradins installés aux arènes. Le Comité a en effet investi dans l'acquisition de gradins de 500 places qu'il a acheté d'occasion à l'entreprise SCE événementiel à Nîmes. Ceci évitant ainsi à ses bénévoles une lourde « corvée » de montage, démontage, remorquage qu'ils assuraient depuis de longues années pour les gradins qu'ils louaient à Montguilhem (32).

Assemblée générale le
samedi 11 février à
20h - salle Lacoste



Morlanne, Tourisme et Culture ou MTC pour les intimes !

L'association MTC a toujours moult idées pour enrichir l'animation culturelle de Morlanne. Cet été, théâtre avec la scène Arthézienne (*un air de famille*) - en octobre, sortie à Pau (*ville, château, musée Bernadotte*) puis à Mont de Marsan, co-organisation et participation à l'après-midi Contes & Art de la Parole à Morlanne - et pour finir, en décembre, visite guidée et commentée de la réserve ornithologique d'Arjuzanx (40) et concert italien avec le groupe Sogno de Italia à l'église de Morlanne.

En parallèle, sachez que l'association anime un ciné club ouvert à tous. Il suffit juste de s'inscrire et d'amener ses couverts pour la collation d'après-film. La participation est libre. L'occasion de découvrir ou de redécouvrir de vieux films, plus ou moins connus, français ou pas. Pour l'année 2016, six projections ont été programmées.

Tèrramair

L'association Tèrramair* « Nature et bien être », propose cette année encore des activités pour tous de **sensibilisation et découverte autour de la nature et du bien-être**. Voici les activités proposées depuis septembre 2016 aux groupes desquelles vous pouvez vous joindre dès maintenant !

- ♦ **Ateliers massage bébé** (*apprendre aux parents à masser leur bébé*) - par Sandie Roussanne Pinna.

Sandie vous propose 5 séances d'1h30, qui se déroulent ainsi :

- temps de relaxation pour le parent
- apprentissage des mouvements de massage : 1 partie du corps à chaque séance
- temps de discussion sur différents thèmes (*le sommeil, les pleurs, le lien d'attachement, etc.*)

Le matériel est fourni (*tapis, poupon, huile de massage*). Les dates sont à définir en fonction des participant(e)s.

Les ateliers ont lieu au 26 carrère du château, au 1^{er} étage des P'tits Bérets.

- ♦ **Animation nature**, sous forme de « **club nature** » le mercredi de 14h30 à 16h30, à Poms (*au Petit Lopin*). Il reste une place pour un enfant de 6 à 10 ans, dans un groupe sympa de 5 enfants !! Ateliers proposé par Jeanne Watier.
- ♦ **Gym Douce**, tous publics, à Poms le mardi à 19h30, séances proposées par Sandie Roussanne Pinna.

Contact : Emilie Commariou (présidente),

Amandine Burgy (trésorière) - terramair64@yahoo.com.

* Tèrramair signifie « terre mère » en béarnais, à prononcer « tèrre maï ».



Païa



Le tournoi s'est fort bien déroulé avec de nombreux participants dans l'ensemble des différentes catégories, mais pas de finalistes morlannais cette année ! La journée des finales s'est clôturée par un repas d'une centaine de convives.





L'association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves a repris cette année avec une toute nouvelle équipe, et avec elle, quelques projets qui sauraient ravir les enfants et leurs parents.

Elle a pour but de récolter des fonds pour soutenir financièrement les maîtresses dans leurs projets pédagogiques (*sortie scolaire, intervenant, achat de matériel, etc.*) et également organiser diverses manifestations.

Au programme de l'année scolaire 2016/2017 :

- À l'occasion du Téléthon, les enfants sont allés chanter à la maison de retraite de Morlanne. Avec l'aide des maîtresses, ils ont décoré un drapeau et des étoiles qu'ils ont offertes aux résidents ;
- Une vente de chocolats de Noël a eu lieu au mois de novembre. Grâce aux bénéfices de la vente, des cadeaux ont été offerts pour les classes des écoles de Morlanne et de Castéide-Candau (*puzzles, jeux, livres, jeux de récréation, etc.*)
- Un goûter de Noël a été organisé le vendredi 16 décembre, avec la participation du Syndicat des écoles et des bénévoles du "Fruit à la récré".
- En début d'année et en collaboration avec les écoles, un logo de l'APE sera créé par les enfants ;
- Un carnaval est prévu au mois de mars (*un week-end, date à définir*) ;
- Des gâteaux et des objets personnalisés avec les dessins des enfants seront vendus pour la fête des mères ;
- À l'issue du spectacle de fin d'année des écoles, une kermesse et un repas seront organisés.

Tous les Morlannais sont cordialement invités à se joindre à ces diverses manifestations.



Des notes de musique à l'angle de la Carrère ?!

Les ateliers musicaux des Jardins de Musiques se sont installés temporairement dans les anciens locaux de la garderie (*face au secrétariat de la mairie*) en attendant de trouver à louer un espace plus approprié à leurs activités. « Nous remercions la municipalité de nous avoir permis de poursuivre nos activités à Morlanne en emménageant dans les locaux communaux », se réjouit l'équipe des Jardins de Musique.



Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, l'association propose un enseignement alternatif de la musique qui fait de plus en plus d'adeptes. Elle réunit des intervenants musicaux convaincus que l'apprentissage passe par le plaisir et que chacun chemine à son rythme. L'association se veut un lieu pour sereinement prendre le risque d'essayer, pour joyeusement s'approprier un langage et créer sa propre histoire, ses propres émotions, sa propre musique.

Vie au village et services (... suite)



(... suite)



Le Poil à Gratter (nom de l'antenne de Morlanne) compte aujourd'hui 70 adhérents. Il propose :

- des cours individuels de violon, accordéon, guitare, saxophone, trompette et piano
- des ateliers d'éveil musical pour les plus petits
- des cours collectifs de guitare
- un groupe de Batucada (atelier mensuel)
- et, depuis cette année, un atelier Chant (atelier mensuel)

Les cours de batterie, quant à eux, se sont « délocalisés » à Garos.

Pour en savoir plus : www.lesjardinsdemusiques.com

Contact : jardinsdemusiques@gmail.com

Morlanne sur la Place : un bilan mitigé..

L'association Morlanne sur la Place vous a proposé cette année, 3 événements festifs autour de son marché rural (les 29 mai, 4 août et 3 sept.). Ses bénévoles ont œuvré à programmer des spectacles musicaux originaux (Foggy Hills, style bluegrass - Shamrocks, musique irlandaise - Birim Baram, musique du monde - Cocktail bananas, pop-boogie - Lartigo, french happy blues - Déclique, chanson douce et métissée), des animations pour tous (autour de la ruche, jardinage, jeux de quilles), et ce, accompagné de copieux casse-croûtes, le plus local possible (sanglier de l'ACCA, légumes de Poms, Bières d'Arzacq, pains d'Arthez ou de Bournos, mais aussi assiettes des producteurs).

Pour clôturer la saison, l'association a reconduit sa journée dédiée aux histoires - Contes & Art de la Parole - qui a eu lieu le 8 octobre. Elle est

Assemblée générale le
vendredi 10 février à
20h30 - salle Lacoste.

devenue un projet inter-associatif (Armopipo, Morlanne Tourisme et Culture, Office de Tourisme) et participatif (avec la collaboration du Lutrin Gourmand, Capetot, Ferme auberge, Les P'tits Bérets et la Bibliothèque). Malgré le soutien de ses partenaires (Commune de Morlanne, Communauté des communes d'Arzacq, Département 64), une organisation bien ficelée et la qualité de ses spectacles, les bénévoles ne cachent pas leur déception quant au peu de visiteurs venus sur l'événement (à peine 150 entrées sur les 400 attendues) et très peu de Morlannais... Un nouvel échec après ceux des marchés nocturnes de 2015 et 2016.

Beaucoup de questionnements donc au sein de l'association sur le devenir de ces manifestations ... Alors n'hésitez pas à soutenir l'association et/ou à rejoindre son équipe de bénévoles : Morlanne sur la Place a besoin de vous !

Contact : morlannesurlaplace@yahoo.fr - 06 48 73 29 60 - <http://www.morlannesurlaplace.info> ou sur





Office de Tourisme Intercommunal Arzacq-Morlanne

502 : c'est le nombre de visiteurs (dont 444 scolaires) qui ont profité des animations pédagogiques ou visites guidées du village assurées par les agents de l'office de tourisme pour l'année 2016.

Cette année a été marquée par plusieurs événements à savoir :

- le Partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et France Bleu Béarn pour la caravane du Tour, ou encore celui avec le magazine Sud Ouest Le Mag où des Pass ont été offerts pour des entrées gratuites vers nos sites et musées, avec notamment un séjour complet à Morlanne à gagner.
- le Marché fermier à Arzacq, le samedi 23 juillet 2016 (voir photos)
- la visite insolite du village dans le cadre des Journées du Patrimoine, le 18 septembre 2016 qui a attiré une centaine de personnes (visite guidée, et théâtralisée avec la mise en avant de personnages incontournables de la carrière du château). Cette visite était suivie d'un bal gascon dans la cour de la maison Belluix ;
- l'aide à l'organisation du rallye annuel de l'association Rallye Familles de Pau qui a animé le village le samedi 1er octobre avec une centaine de familles dispersées entre la fontaine Benteyac et le château pour passer un moment convivial au travers de jeux, malgré une météo peu clémentine.
 - la participation au Téléthon

Pour toutes infos :

ot.soubestre@wanadoo.fr

05.59.81.42.66

www.tourisme-arzacq-morlanne.com

À retrouver sur



En 2017, de nouvelles actions se profilent comme l'édition d'une brochure sur les églises en Soubestre ; d'autres sont reconduites aux vues de leur succès comme le marché fermier à Arzacq ou les animations pour les Journées du Patrimoine. Sans oublier bien entendu, la mission d'information de l'Office de tourisme, avec, entre-autre, l'édition 2017 de la carte d'informations touristiques sur le territoire du Soubestre.



851 visiteurs enregistrés au château de Morlanne lors des journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre.



Clin d'œil

Etat civil 2015



Naissances

- ♦ Joshua, Pascal, Philippe CELISSE, le 17 janvier 2016
- ♦ Enzo PASSICOS, le 23 mars 2016
- ♦ Thomas, Paul, Michel OLIVA, le 14 juillet 2016
- ♦ Sade, Maxime CHAZAL, le 30 septembre 2016



Mariages

- ♦ Christophe SOUBIS et Anaïs MARTINEZ



Décès

- ♦ Adrienne Paulette PETRIACQ (veuve PUYAU DAREYT)

« Les 35 années passées au château furent passionnantes ! Un cadre de travail chargé d'histoire : quoi rêver de mieux !

On entend parfois dire que le château a été fermé pendant 12 ans, pas tout à fait exact ! Ces dernières années, avec l'invasion des termites, il a fallu faire preuve d'imagination et de détermination pour maintenir une bonne fréquentation du château. Pour suppléer au manque des collections, nous avons accueilli des expositions et des animations qui ont contribué à faire vivre les lieux !

J'ai essayé d'apporter un peu de rêve aux enfants lors des chasses aux trésors et la magie a opéré ! Pas de cours d'Histoire aux plus grands non plus, mais plutôt des histoires racontées...

Avant mon départ, j'ai eu l'opportunité de faire partie du comité de pilotage chargé de la création de

l'espace muséographique. Que d'émotions lors de l'installation des collections ! Je remercie à ce propos, la communauté de commune pour la confiance qui m'a été accordée.

J'ai une pensée pour tous ceux qui m'ont épaulé pendant toutes ces années : mes collègues, les jeunes saisonniers, l'office de tourisme.

Je tiens aussi à rendre hommage à M. et Mme Ritter qui m'ont permis de vivre une belle Vie de château ! Et bonne continuation à ce qui me succède ! », Yvonne Dutournier.



PROCHAINES ÉLECTIONS :

- ♦ Élection Présidentielle : les 23 avril et 7 mai 2017
- ♦ Élection Législative : les 11 et 18 juin 2017



COUPON-RÉPONSE

« Modernisation de la Note d'Informations Municipales »

Ayant pris connaissance de la disparition de la version papier de la Note d'Informations municipales je soussigné(e), M., Mme, Mlle _____

souhaite recevoir les informations municipales en format numérique à l'adresse email suivante :

@ _____

En cas de modification de mon email, j'en informerai le secrétariat de la mairie afin de continuer, si je le désire, à recevoir cette note.



Toit ensoleillé d'une béarnaise, rue des arènes

Mairie

1, Carrère du château
64370 Morlanne

Tél : 05 59 81 61 23
Fax : 05 59 81 69 63

Courriel : mairie.morlanne@orange.fr